RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Pyrénées-Orientales
MAIRIE DE LATOUR-BAS-ELNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°36/2020

L'an deux mille vingt et le trente juin, le Conseil Municipal de la Commune de **LATOUR BAS ELNE** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur François BONNEAU, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : le 24 JUIN 2020
Présents : M BONNEAU François, M LLUGANY Julien, Mme PIC Odile, M CAYUELA Jean-Marie, Mme CAMPS Séverine, M M'ZOURI Adel, Mme OLIBO Marie-Hélène, M BERTRAN DE BALANDA Jean-Louis, M CAMALY Julien, M COSTA Claude, Mme CULAT Danielle, M DECROCK Frédéric, Mme DEL AGUILA BARBE Anne, M DELANNE Claude, M FILELLA Davis, Mme HOGNON Sophie, Mme INIESTA Nuria, Mme JORDA Julie, M PENEL Franck, M ROGE Pierre, Mme ORTEGA-ROMERO Marie, Mme SENEGA DUPRE Patricia, Mme Eva SOUBIELLE
Secrétaire de séance : M CAMALY Julien

Objet : Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges

Monsieur le Maire expose :

L'article 1609 nonies C IV du code des impôts dispose « il est créé entre l'établissement public de coopération intercommunale soumis aux dispositions fiscales du I du présent article et les Communes membres une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges ».

Les Conseils Municipaux des Communes membres de Sud Roussillon désignent ses représentants à la CLETC de la Communauté de Communes dont le nombre a été fixé à 2 par Communes.

Considérant qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal il convient de désigner les membres de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges et ce pour la durée du mandat.
Le Conseil Municipal procède donc à la désignation à scrutin secret à la majorité absolue de 2 représentants à la CLETC.
Se sont portées candidates :
Madame Danielle CULAT, Madame Eva SOUBIELLE.
Les résultats sont les suivants : Nombre de votants : 23
Vote nul : 0
Suffrages exprimés : 23
Majorité absolue : 12
Ont obtenues :
Madame Danielle CULAT : 23 voix,
Madame Eva SOUBIELLE : 23 voix.

En conséquence, Madame Danielle CULAT et Madame Eva SOUBIELLE sont élues comme représentantes de la Commune à la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges de la Communauté de Communes Sud Roussillon.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

François BONNEAU

MAIRIE DE LATOUR-BAS-ELNE (66200)

Certifié exécutoire compte tenu de
Sa transmission en Préfecture
Sa notification
Sa publication
Le 1 JUILLET 2020

- **DÉCIDE** de préciser que l'admission en non-valeur prononcée par l'assemblée délibérante ne fait pas obstacle à l'exercice des poursuites, la décision prise en faveur du comptable n'atteignant pas la dette du redevable,
- **DÉCIDE** d'admettre en non-valeur la liste n° 4350950233 arrêtée et transmise le 17 juin 2020 qui concerne 18 titres émis à l'encontre de particuliers pour 10 titres cantines, 5 titres récupération charges locatives et 3 titres loyers

Exercices d'origine des titres selon l'ordre de la liste Trésorerie n° 4350950233	Montant en €
Exercice 2009 : 1 pièce	47,48 €
Exercice 2011 : 3 pièces	181,50 €
Exercice 2013 : 1 pièce	27,00 €
Exercice 2014 : 5 pièces	1.663,37 €
Exercice 2015 : 7 pièces	537,59 €
Exercice 2016 : 1 pièce	225,00 €
Total proposé en non-valeur (compte 6541)	2.681,94 €

- **DIT** que les crédits sont inscrits au Budget 2020,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
François BONNEAU

MAIRIE DE LA TOUR-BAS-ELNE (66200)

Certifié exécutoire compte tenu de
Sa transmission en Préfecture
Sa notification
Sa publication
Le 1 juillet 2020